

## Syndicat du Bassin versant de la Vouge

25 avenue de la Gare  
21 220 GEVREY CHAMBERTIN  
Téléphone : 03-80-51-83-23



[bassinvouge@orange.fr](mailto:bassinvouge@orange.fr)

[www.bassinvouge.com](http://www.bassinvouge.com)

[www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge](https://www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge)

### COMPTE RENDU Réunion du 7 décembre 2022 – SAVOUGES

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2022

Le sept décembre deux mil vingt-deux à 18 heures 30, le conseil syndical du Syndicat du Bassin versant de la Vouge s'est réuni à Longecourt-en-Plaine, sous la Présidence de Monsieur Jean François COLLARDOT.

Nombre de délégués titulaires : 35

Présents : 20

Nombre de procurations : 1

Nombre de voix exprimées : 21

	Titre	Prénom	Nom	Emargement	
<b>CC GEVREY CHAMBERTIN &amp; NUITS ST GEORGES (13)</b> <i>Items 1°, 2°, 8° + 7°, 11°, 12° du I du L.211-7 du CE</i>	Monsieur	Alexandre	GARNERET	Présent	
	Monsieur	Jean Luc	ROSIER	Présent	
	Monsieur	François	MARQUET	Excusé - procuration à M. ROSIER	
	Monsieur	Hubert	POULLOT	Excusé	
	Monsieur	Jean Luc	ROBIOT	Présent	
	Monsieur	Christian	FEUILLAT	Absent	
	Monsieur	Jean-François	COLLARDOT	Présent	
	Monsieur	Christian	SAUVADET	Absent	
	Monsieur	Pierre	LUCOT	Absent	
	Monsieur	Pascal	VIARD	Présent	
	Monsieur	Denis	PENNING	Présent	
	Monsieur	Franck	PACOT	Présent	
	Monsieur	André	DALLER	Présent	
<b>CC PLAINE DIJONNAISE (6)</b> <i>Items 1°, 2°, 8° + 7°, 11°, 12° du I du L.211-7 du CE</i>	Titre	Prénom	Nom	Emargement	
	Monsieur	Sylvain	PELLETIER	Présent	
	Monsieur	Benoît	FRANET	Présent	
	Monsieur	Dominique	JANIN	Présent	
	Monsieur	Florent	TUPIN	Excusé	
	Monsieur	Alain	LEFEVRE	Présent	
Monsieur	Dominique	CHOPPIN	Présent		
<b>CC RIVES DE SAÔNE (4)</b> <i>Items 1°, 2°, 8° + 12° du I du L.211-7 du CE</i>	Titre	Prénom	Nom	Emargement	
	Monsieur	Patrick	JACQUET	Présent	
	Monsieur	Francois	PERRIN	Présent	
	Monsieur	Alain	PAUTET	Présent	
Monsieur	Jean-Luc	BOILLIN	Présent		
<b>DIJON METROPOLE (11)</b> <i>Items 1°, 2°, 8° + 7°, 11°, 12° du L.211-7 du CE</i>	Titre	Prénom	Nom	Emargement	
	Monsieur	Thierry	FALCONNET	Absent	
	Monsieur	Marien	LOVICH	Excusé	
	Monsieur	Laurent	GOBET	Présent	
	Monsieur	Jean-Michel	VERPILLOT	Absent	
	Monsieur	Jean-Claude	GIRARD	Absent	
	Monsieur	Patrick	BAUDEMONT	Absent	
	Monsieur	Jean Patrick	MASSON	Absent	
	Monsieur	Gérard	HERMANN	Absent	
	Monsieur	Philippe	LEMANCEAU	Absent	
Monsieur	Pierre	PRIBETICH	Absent		
Monsieur	Antoine	HOAREAU	Excusé		
<b>Communes (9=1)</b> <i>Items 7°, 11° du I du L.211-7 du CE</i>	Titre	Prénom	Nom	Emargement	
	AUBIGNY EN PLAINE	Madame	Fanny	BOUVERET	Absente
	BONNENCONTRE	Monsieur	François	PERRIN	Présent
	BRAZEY EN PLAINE	Monsieur	Jean-Luc	BOILLIN	Présent
	BROIN	Monsieur			
	CHARREY SUR SAONE - Délégué Titulaire du Collège	Monsieur	Jérôme	TOUCHARD	Présent
	ESBARRES	Monsieur	Patrick	JACQUET	Présent
	MAGNY LES AUBIGNY	Monsieur	Didier	LÉVÊQUE	Présent
	MONTOT	Monsieur	Bernard	BOURGEON	Absent
	SAINT USAGE - Délégué Suppléant du Collège	Madame	Valérie	HOSTALIER	Absente

Délégué suppléant présent prenant part au vote : M. JOLY Pascal

M PENNING est secrétaire du syndicat.

Assistent : MM BASTIN Clément, LANIER Edouard et BOILLIN Nicolas (SBV)

\*\*\*\*\*

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du 17 octobre 2022

PPRE 2021-2025

- Fiches Actions 2023 et suiv.
- Tranche 2022-2023

Contrats de bassin

- Restauration de la continuité écologique et de la morphologie sur le Milleraie à Saulon-la-Chapelle – Point d'étape
- Etudes de restauration de la morphologie de la Vouge à :
  - o Gilly-lès-Cîteaux – Point d'étape
  - o Aubigny-en-Plaine, Brazey-en-Plaine et Magny-lès-Aubigny – Point d'étape
- Travaux de restauration de la morphologie et de continuité écologique à Brazey-en-Plaine – délibérations 2022-22 et 2022-23

Sècheresse 2022

- Climatologie
- Piézométrie et hydrologie

Affaires diverses

- Travaux de restauration de la morphologie de la Cent Fonts dans le cadre du maintien des prélèvements en nappe de Dijon Sud
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

Le Président donne la parole à M. JOLY, 1<sup>er</sup> Adjoint de Savouges, qui présente les excuses de Madame le Maire. Il fait une rapide présentation de sa commune.

M. COLLARDOT remercie M. JOLY pour son accueil.

**I. Approbation du CR du 17 octobre 2022**

Le compte rendu, n'appelant aucune remarque particulière, est adopté à l'unanimité.

**II. PPRE 2021-2025**

M. COLLARDOT présente M. BASTIN qui n'avait pu être présent lors de la dernière réunion du CS du 17 octobre, pour cause de grève des distributeurs de carburants.

Il donne la parole à M. BASTIN, tout en louant la qualité de son travail, en particulier sur la création des fiches actions.

a. Fiches Actions 2023 et suiv.

M. BASTIN explique que pour le moment, il a été élaboré 10 Fiches Actions (FA) à réaliser sur 2023, 2024 et au-delà. Il précise que les fiches sont basées sur le principe suivant : tronçon de cours d'eau qui semble être potentiellement intéressant d'aménager (ou de densifier pour ceux déjà aménagés) afin d'apporter une diversification du milieu et qui n'est pas (ou ne le peut) pas inscrit dans une démarche de restauration de plus grande ampleur (comme sur la Cent Fonts à Saulon-la-Rue / Féney ou sur la Bièvre à Brazey-en-Plaine par exemple). Chaque FA propose des techniques différentes selon la spécificité des sites. Chaque FA évoluera en fonction leur avancée, jusqu'à leur terme. Il prend l'exemple de la FA1 (site de Noiron-sous-Gevrey) pour illustrer son propos. Il précise qu'elles peuvent être intégrées au PPRE 2021-2025 et nécessitent donc pas de dépôt de dossier loi sur l'eau spécifique.

Il rappelle que le document est disponible sur demande et qu'il reste à disposition des délégués pour en discuter, voire pour en proposer de nouvelles.

Une question de la salle :

- M. DALLER demande si le nombre de fiches annuel est défini ?
- M. BASTIN rappelle qu'il s'agit d'une boîte à idée. Celles, qui seront mises en œuvre en premier, sont celles où l'accord avec les propriétaires se fera le plus aisément ;
- M. BOILLIN Nicolas rappelle que le financement de ces actions se montent à 80% et peuvent répondre en même temps à un besoin d'entretien. L'exemple de la Varaude à Noiron-sous-Gevrey est significatif à ce propos, car des ormes secs ont été utilisés pour réaliser des épis fagots.

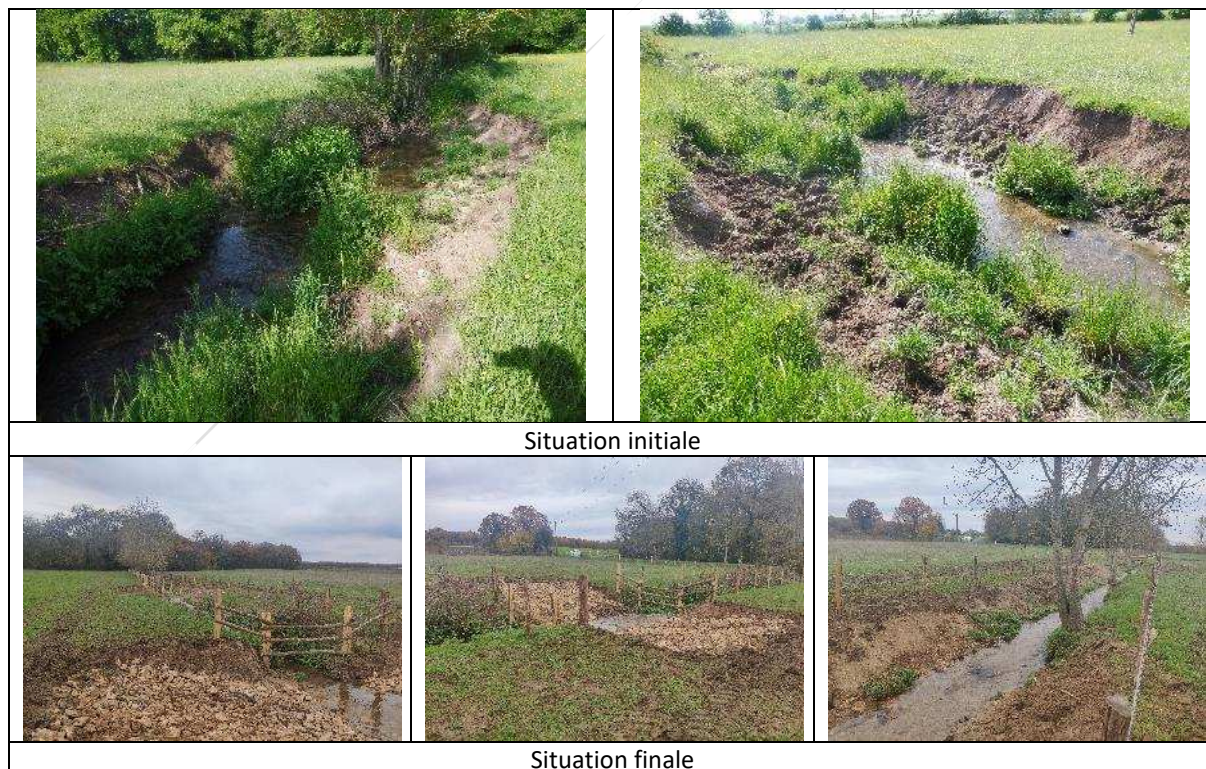
b. Tranche 2022-2023

M. BASTIN confirme que la tranche 2022-2023 concernera 9 tronçons cet hiver (la Vouge 8 et 9, la Bornue, la Bièvre 2 et 3, la Varaude 1, la Boïse 1 et 2 et la Cent Fonts 3). Il dit que les courriers destinés aux propriétaires ont été envoyés la semaine dernière et que le début des travaux est programmé, lors des premières semaines de Janvier 2023. Comme l'a demandé M. COLLARDOT, les Maires et Vice-Présidents concernés par les secteurs d'interventions seront informés des dates de travaux. Sur certains tronçons programmés cet hiver, l'entretien sera reporté pour partie (sauf urgence) afin d'utiliser les grumes et les souches, dans le cadre des FA présentées juste auparavant.

- M. JOLY demande si le ruisseau de Roue est sous compétence du SBV ;
- M. BOILLIN dit que le SBV n'est pas compétent et qu'il revient aux propriétaires riverains de faire l'entretien.

c. Mise en défens et création d'un passage à gué sur le Ruisseau du Milieu à Saint-Philibert

Les travaux de mise en défens (barbelés en 4 fils) ont eu lieu du 14 novembre au 18 novembre sur 320 ml avec la création d'un passage à gué.



### III. Contrats de bassin

Le Président explique que le 30 novembre 2022, il y a eu la signature commune des contrats de milieux sur la Tille, la Vouge, l'Ouche et la nappe de Dijon Sud 2022-2024, en présence des Présidents et Présidente des

syndicats, des CLE, du Directeur général de l'Agence de l'eau RMC et du Secrétaire général de la préfecture de Côte d'Or.



L'ensemble des signataires des contrats des quatre bassins versants

- a. Restauration de la continuité écologique et de la morphologie sur le Milleraie à Saulon-la-Chapelle – Point d'étape

Le Président donne la parole à M. LANIER.

Celui-ci fait le résumé des étapes précédentes et explique que suite à un échange le lundi 24 octobre 2022 avec la représentante de la Région BFC, il a été décidé de ne pas engager l'étude complémentaire sans être « certain » de l'adhésion de la population qui reste sensible à l'enjeu inondation sur le secteur ; enjeu qui ne peut être traité en l'état, au regard de la topographie de Saulon-la-Chapelle.

Une réunion s'est déroulée le lundi 5 décembre en mairie de Saulon la Chapelle entre (une petite partie) des membres du conseil municipal, Pirouette Cacahuète et le SBV pour présenter les avancées de la démarche et solliciter un positionnement (délibération), condition pour que le SBV poursuive la démarche. Monsieur le Maire a rappelé son attachement au projet. M. LANIER précise que le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, le 15 décembre et le soumettra au vote du conseil municipal.

- M. JOLY s'interroge sur l'alimentation future de l'abbaye de Cîteaux ;
- M. LANIER dit que si l'étude complémentaire était portée, ce point sera évidemment pris en compte ;
- M. COLLARDOT rappelle que le coût potentiel est travaux est substantiel et nécessite absolument l'appui de la commune.

- b. Etudes de restauration de la morphologie de la Vouge

- i. Gilly-lès-Cîteaux – Point d'étape

M. LANIER dit que l'Avant-Projet Définitif (APD) a été présenté le 2 décembre dernier en mairie de Gilly-lès-Cîteaux. Le principe d'aménagement est celui de remodelage du chenal d'écoulement et de gestion des seuils existants sur le linéaire du projet.

Les conclusions ont été les suivantes :

- Réserves de l'exploitant unique de rive droite : « le projet devait concerner l'ensemble du foncier riverain. Il est mis en œuvre uniquement sur le foncier que j'exploite ! » ;
- Projet (plans) étudié par les représentants de la société de pêche locale. Présentation à ses adhérents lors de la réunion le 7 décembre (ce jour) pour un positionnement de principe sur le projet ?
- Nouvel échange avec l'exploitant afin de connaître sa décision finale ;
- Mise en œuvre du projet en 2024.

ii. Aubigny-en-Plaine, Brazey-en-Plaine et Magny-lès-Aubigny – Point d'étape

M. LANIER rappelle le Président a signé, le 3 février 2020, un ordre de service d'interruption de la mission dans l'attente de définition du nouveau parcellaire. La profession agricole a achevé la définition du nouveau découpage parcellaire au 1<sup>er</sup> semestre 2021. Le projet intègre en rive droite, une parcelle enherbée de 5 m de largeur (propriété des AF respectives) dédiée à la mise en œuvre du projet (sur sollicitation du SBV). Suite à la consultation publique (janvier 2022), la Commission Communale d'Aménagement Foncier a approuvé le nouveau plan parcellaire le 6 décembre 2022 (hier), y compris l'emprise foncière spécifique.

Le nouveau plan parcellaire devrait être définitivement adopté par arrêté préfectoral à l'été 2023. L'étude du projet de restauration du SBV sera relancée en 2023, dans une emprise foncière « plus confortable » permettant une ambition accrue du projet. Les exploitants devraient prendre possession de leurs terres à l'automne 2023. Les travaux sont programmés (1<sup>ère</sup> tranche) en 2024

c. Travaux de restauration de la morphologie et de continuité écologique à Brazey-en-Plaine

Les dossiers de déclaration « Loi sur l'eau » sont rédigés :

- Par le bureau d'études Artelia (pour le volet morphologie dans la partie amont) ;
- Par le SBV (pour le volet continuité dans la partie aval).

Ils seront déposés simultanément, au plus tard le 31 décembre, afin que leur instruction soit achevée au 28 février 2023 (suite à l'annulation de la rubrique 3.3.5.0 à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023<sup>1</sup>).

Les arrêtés préfectoraux autorisant les travaux devraient être pris au 1<sup>er</sup> trimestre 2023. Les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux seront publiés à la rentrée 2023, afin que les travaux puissent être réalisés entre septembre et octobre 2023.

Le Président rappelle, avant de proposer les deux délibérations au vote, qu'une partie des postes de chargé de missions contrat et de technicien de rivières sera financé avec les travaux. Par ailleurs, même si le taux de financement global est bien de 80% sur ces deux projets, la répartition envisagée entre l'Agence de l'Eau RM&C et le Conseil Régional BFC y est différente (50-30 % pour l'une et 60-20% pour l'autre).

*Délibération 2022 – 22 : Travaux de restaurations de la morphologie et de la continuité écologique sur la Bièvre au droit du Moulin du Centre de Brazey-en-Plaine*

Le Président rappelle que le SBV (délibération 2020-26) a engagé une étude visant à la restauration morphologique et écologique sur la Bièvre au droit du Moulin du Centre situé à Brazey-en-Plaine. Il explique que le projet de travaux a reçu l'accord des propriétaires concernés.

Le bassin de la Vouge est reconnu au titre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée (SDAGE RM) 2022-2027 comme bassin prioritaire pour la mise en œuvre de travaux de restauration de la morphologie de ses cours d'eau dans le but de l'atteinte de bon état de la qualité des eaux et d'anticiper les effets du changement climatique. A ce titre, les travaux de restauration de la Bièvre, au droit et en amont du Moulin du Centre, ont été inscrits au contrat de Bassin Vouge 2022-2024 signé avec l'AERM&C et relèvent de l'Intérêt Général, conformément aux statuts du SBV (item 8 du I du L211-7 du CE).

Le Président précise que le Dossier Loi sur l'Eau sera déposé avant le 31 décembre 2022, afin d'obtenir l'autorisation de Monsieur le Préfet au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023 et d'intervenir au cours de l'étiage 2023.

Les principales étapes du projet sont les suivantes :

- Rédiger en interne et déposer le DLE, au plus tard le 31 décembre 2022, visant à obtenir l'AP autorisant les travaux ;
- Organiser la maîtrise d'œuvre ;
- Organiser les pêches de sauvegarde préalables à la réalisation des travaux ;
- Réaliser les travaux ;
- Communiquer autour du projet.

---

<sup>1</sup> Décision du Conseil d'Etat rendue le 31 octobre 2022, qui oblige les collectivités à engager un dossier d'Autorisation Environnementale au lieu d'un dossier de déclaration

Le Président explique que le financement du poste de technicien de rivières par l'AERM&C est, dans le cadre de son 11<sup>ème</sup> programme, pour partie adossé à des actions prioritaires. Dans le cadre de ce projet, le temps nécessaire à l'encadrement de la mission correspondra à une dépense de 4 000 € (20 jours) à laquelle s'ajoute la majoration de 30% appliquée au poste.

Le plan de financement sera le suivant :

	Coût HT	AERM&C	CRBFC	SBV
Travaux de restauration				
Maitrise d'œuvre et pêche de sauvegarde	82 000	41 000	24 600	16 400
Communication				
Temps de maitrise d'ouvrage du technicien de rivières (20 jours)	5 200	2 600	0	2 600
<b>Total</b>	<b>87 200</b>	<b>43 600</b>	<b>24 600</b>	<b>19 000</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil syndical du SBV :

- CONFIRME la mise en œuvre des travaux de restauration de la continuité et de la morphologie de la Bièvre au droit du Moulin du Centre à Brazey-en-Plaine au regard du changement climatique ;
- CONFIRME que les travaux sont d'intérêt général conformément aux statuts du SBV ;
- APPROUVE le plan de financement décrit ci-dessus ;
- RAPPELLE que la subvention :
  - o de l'Agence de l'Eau RM&C est conforme au contrat de Bassin Vouge 2022-2024 ;
  - o du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté est conforme à son règlement d'intervention ;
- INSCRIT les dépenses et les recettes aux différents articles des budgets 2023 et 2024 ;
- CHARGE et AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cet objet, notamment le contrat de maîtrise d'œuvre et l'ordre de service avant le 31 décembre 2023, conformément au contrat de Bassin Vouge 2022-2024 ;
- PRECISE, qu'en cas de conditions hydrologiques défavorables en 2023, les travaux pourraient être reportés en 2024.

\*\*\*\*\*

Délibération 2022 – 23 : Travaux de restaurations de la morphologie de la Bièvre à Brazey-en-Plaine (annule et remplace la délibération 2019-33)

Le Président rappelle que le SBV (délibération 2019-33) a décidé de restaurer morphologiquement la Bièvre sur l'un des sites étudiés entre 2019 et 2021. Le site de la Bièvre à Brazey-en-Plaine (1 130 ml) a depuis été retenu. Il explique que le projet de travaux a reçu l'accord des propriétaires concernés.

Le bassin de la Vouge est reconnu au titre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée (SDAGE RM) 2022-2027 comme bassin prioritaire pour la mise en œuvre de travaux de restauration de la morphologie de ses cours d'eau dans le but de l'atteinte de bon état de la qualité des eaux et d'anticiper les effets du changement climatique. A ce titre, les travaux de restauration de la Bièvre ont été inscrits au contrat de Bassin Vouge 2022-2024 signé avec l'AERM&C et relèvent de l'Intérêt Général, conformément aux statuts du SBV (item 8 du I du L211-7 du CE).

Le Président précise que le Dossier Loi sur l'Eau sera déposé avant le 31 décembre 2022, afin d'obtenir l'autorisation de Monsieur le Préfet au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023 et d'intervenir au cours de l'étiage 2023.

Les principales étapes du projet sont les suivantes :

- Déposer le DLE, au plus tard le 31 décembre 2022, visant à obtenir l'AP autorisant les travaux ;
- Organiser la maîtrise d'œuvre ;
- Organiser les pêches de sauvegarde préalables à la réalisation des travaux ;
- Réaliser les travaux ;
- Communiquer autour du projet.

Le Président explique que le financement du poste de chargé de missions par l’AERM&C est, dans le cadre de son 11<sup>ème</sup> programme, pour partie adossé à des actions prioritaires. Dans le cadre de ce projet, le temps nécessaire à l’encadrement de la mission correspondra à une dépense de 9 000 € (35 jours) à laquelle s’ajoute la majoration de 30% appliquée au poste.

Le plan de financement sera le suivant :

	Coût HT	AERM&C	CRBFC	SBV
Travaux de restauration	195 000	117 000	39 000	39 000
Maitrise d’œuvre et pêche de sauvegarde				
Communication				
Temps de maitrise d’ouvrage du chargé de missions (35 jours)	9 000	5 400	0	3 600
<b>Total</b>	<b>204 000</b>	<b>122 400</b>	<b>39 000</b>	<b>42 600</b>

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le conseil syndical du SBV :

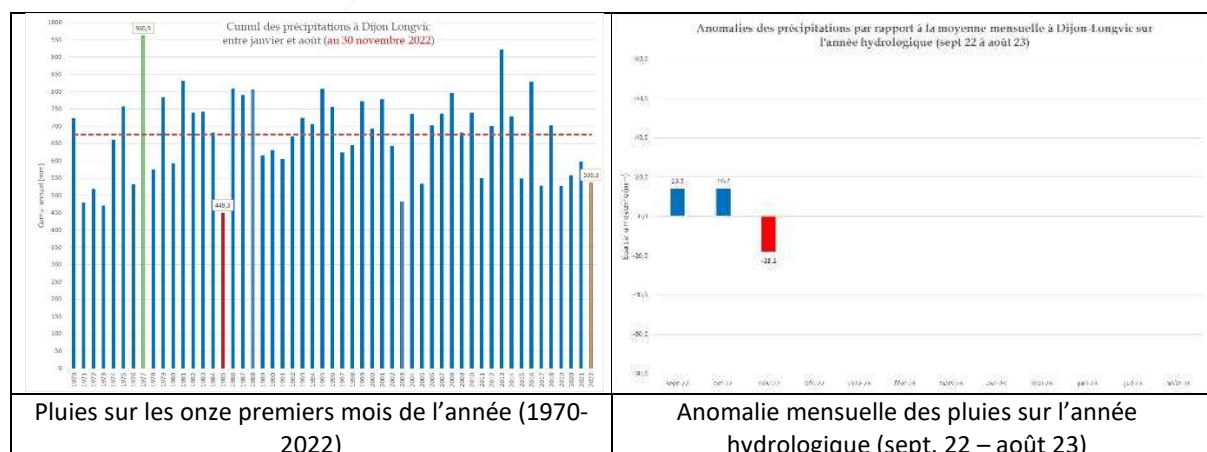
- CONFIRME la mise en œuvre des travaux de restauration de la morphologie de la Bièvre à Brazey-en-Plaine au regard du changement climatique ;
- CONFIRME que les travaux sont d’intérêt général conformément aux statuts du SBV ;
- APPROUVE le plan de financement décrit ci-dessus ;
- RAPPELLE que la subvention :
  - o de l’Agence de l’Eau RM&C est conforme au contrat de Bassin Vouge 2022-2024 ;
  - o du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté est conforme à son règlement d’intervention ;
- INSCRIT les dépenses et les recettes aux différents articles des budgets 2023 et 2024 ;
- CHARGE et AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cet objet, notamment le contrat de maîtrise d’œuvre et l’ordre de service avant le 31 décembre 2023, conformément au contrat de Bassin Vouge 2022-2024 ;
- PRECISE, qu’en cas de conditions hydrologiques défavorables en 2023, les travaux pourraient être reportés en 2024.

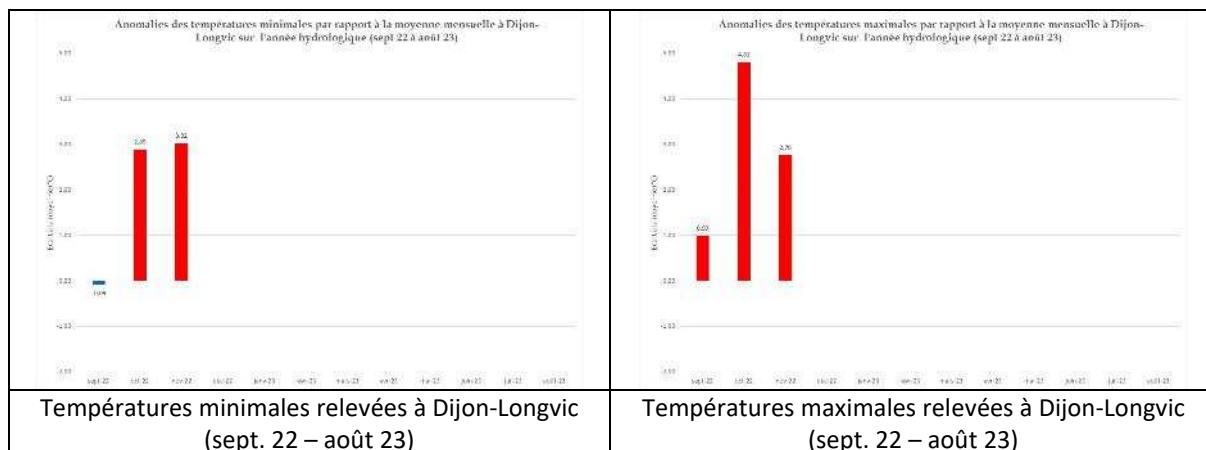
#### IV. Sècheresse 2022

##### a. Climatologie

M. BOILLIN Nicolas indique (au 30 novembre) que :

- Depuis 1970, 9 années sont plus sèches que 2022 (dont 2003, 2005, 2017 et 2019) ;
- Le déficit pluviométrique, par rapport à la moyenne, est de 139,5 mm ;
- Le déficit pluviométrique entre 2017 et 2022, par rapport à la moyenne, est de 494,3 mm.



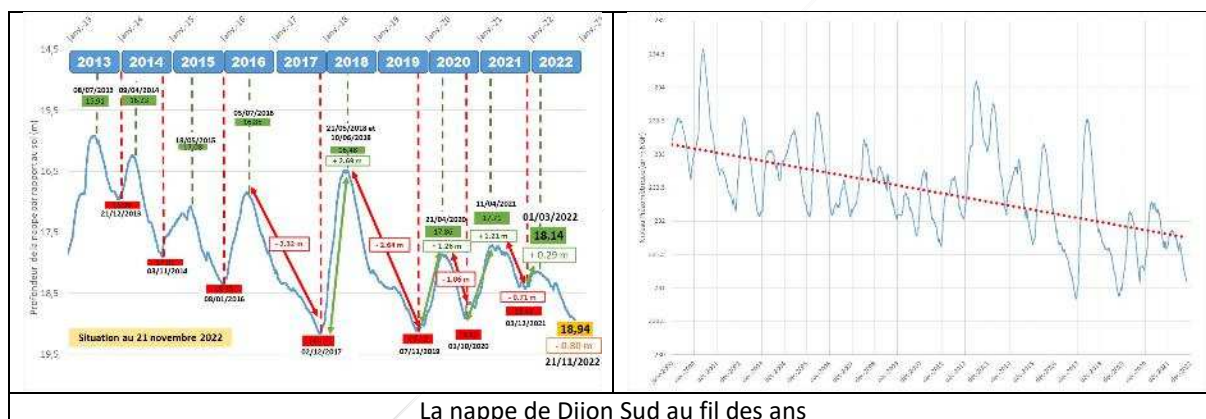


### b. Piézométrie et hydrologie

Sur la nappe de Dijon Sud, depuis 1980 :

- La recharge interannuelle moyenne = 1.15 mètre sur 150 jours ;
- La vidange interannuelle moyenne = 1.22 mètre sur 226 jours ;
- La vidange 2022 se monte désormais à 0.80 m sur 264 jours.

La situation est toujours très en dessous de la moyenne et confirme la tendance baissière depuis plus de 20 ans.



Au 25 octobre 2022, le niveau piézométrique de la nappe de Dijon Sud est particulièrement bas (8 années plus basses, 1 identique et 33 plus hautes). La situation est toutefois légèrement meilleure que les années 2017 (12cm) et 2019 (20cm) – *années sans recharge*

Les débits des cours d'eau sont toujours en dessous de la moyenne.

## V. Affaires diverses

### a. Arrivée du nouveau véhicule du SBV

Le nouveau véhicule électrique est arrivé au SBV depuis le 17 novembre 2022. Le Président rappelle qu'il est financé à 50% du montant HT, par l'Agence de l'Eau RM&C.

### b. Travaux de restauration de la morphologie de la Cent Fonts dans le cadre du maintien des prélèvements en nappe de Dijon Sud

M. LANIER explique les plantations de la nouvelle ripisylve ont été réalisées fin novembre 2022 et que la réception des travaux a été faite ce matin.





Plantation réalisée, le 25 novembre 2022



Réception des travaux, le 7 décembre 2022

M. LANIER dit que des articles sur les travaux seront publiés en fin d'année 2022 – début 2023, dans les bulletins municipaux de Féney et Saulon la Rue.

M COLLARDOT dit qu'il souhaite qu'une communication soit faite auprès du haras de la commune de Féney afin que les cavaliers fassent attention aux aménagements. M GOBET dit qu'il est d'accord pour communiquer dans ce sens. Le SBV sollicitera la commune en début d'année 2023.

c. Questions diverses

L'enquête publique sur les 19 PPRNi du bassin de la Vouge se déroulera entre le 24 janvier et le 27 février 2023.

\*\*\*\*\*

Le Président remercie l'ensemble des délégués pour leur présence. L'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à 19 Heures 45 et souhaite de belles fêtes de fin d'année à tous.